

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 28 Avril 2022

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président.
 M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevins
 M. PATERNOTTE, Mme RENARD, MM. REDOTTE, NIEZEN, Mme
 GALLEMAERS, Conseillers.
 M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.
 Mme Karolina KOWALSKA, Directrice générale.

Excusées : Mmes LIEGEOIS, LELEUX, BROHEE, et FACQ

OBJET : Aménagement du Territoire – Révision du Plan de secteur – Projet « Boucle du Hainaut » proposé par Elia – Motion.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la demande du 1er septembre 2020 de révision des Plans de secteur de Tournai-Leuze-Peruwelz, d'Ath-Lessines-Enghien, de Mons-Borinage, de La Louvière-Soignies et de Charleroi introduite par la société anonyme Elia Asset, dont le siège social est situé boulevard de l'Empereur, n°20 à 1000 Bruxelles, tendant à l'inscription d'un périmètre de réservation tenant lieu de tracé d'une principale infrastructure de transport d'électricité ;

Vu la décision du Conseil communal du 1er octobre 2020 décidant de marquer avec force, son opposition au projet « Boucle du Hainaut » transmis à la commune de Brugelette le 7 septembre 2020 par Elia et de rejeter ce projet qui n'est pas en adéquation avec la protection de la santé, le bien-être des habitants, la préservation du territoire rural de Brugelette, des activités agricoles, de la protection de l'environnement, de la faune, de la flore, du patrimoine et de l'activité touristique ;

Vu la décision du Conseil communal du 28 octobre 2020 décidant, suite à la présentation d'Elia du projet au Conseil communal, de réitérer son opposition ferme au projet « Boucle du Hainaut » d'Elia ;

Vu la décision du conseil communal du 29 octobre 2021 de demander à Elia de déposer un nouveau dossier au Gouvernement wallon d'une ligne à Très Haute Tension reliant la centrale de Courcelles sur base d'un projet global en courant continu enfoui dans le sol ;

Considérant qu'un des arguments principaux d'ELIA lors de l'enquête publique visant à lui accorder un corridor de 200m sur une longueur de 84,8 km pour justifier la mise en œuvre d'une ligne à Très Haute Tension THT de 380.000 Vac est la fin de vie de la centrale Tihange 3 planifiée pour 2025 ;

Et qu'à ce titre ELIA dans son dossier « Boucle du Hainaut – dossier de base » écrit ce qui suit « Cette nouvelle liaison est essentielle pour éviter les congestions internes. Celle-ci pourront en effet survenir lorsque de grandes quantités d'électricité seront importées simultanément de France (après le renforcement de l'axe Avelin-Avelgem) et de Grande-Bretagne (Nemo Link, 1GW) en combinaison avec une production éolienne offshore élevée (2,3 GW d'ici 2020). Ces situations se présenteront plus fréquemment après la sortie du nucléaire en 2025, et à mesure que la part d'énergie renouvelable augmentera dans le mix énergétique de la France et de la Grande-Bretagne », il apparaît que depuis 2020 les congestions internes annoncées ne sont pas apparues, ou du moins leur gravité n'a pas été suffisante pour alerter la presse ;

Vu la décision du gouvernement fédéral du 18 mars 2022 de la Prolongation de la durée de vie de la centrale Tihange 3 de 10 ans à partir de 2025, les congestions internes annoncées sont devenues sujettes à caution. Rappelons que la capacité de production de Tihange 3 est de 3GW ;

Considérant que dans son allocution télévisée du 18 mars 2022, le Premier Ministre Alexandre DE CROO dit en néerlandais « Op termijn, gaat die verlenging van kernenergie het ook mogelijk maken om de omslag naar meer hernieuwbare energie op een efficiënte manier te kunnen doen. Het zal een opstap zijn om meer hernieuwbare, meer groenenergie te kunnen produceren, bij voorbeeld ook groenwaterstof » traduit en français “À terme, cette extension du nucléaire permettra également d’opérer de manière efficace la transition vers davantage d’énergies renouvelables. Ce sera un tremplin pour pouvoir produire plus d’énergie renouvelable, plus verte, par exemple aussi de l’hydrogène vert”. Le Premier Ministre précise clairement que le délai de 10 ans de prolongation doit permettre, notamment, la production de l’hydrogène vert par les éoliennes, par exemple, de la Mer du Nord. Cette énergie peut être transportée par pipeline enfoui dans le sol comme le fait l’armée belge en transportant du carburant qui traverse la commune de Brugelette ;

Considérant que le transport de matière liquide par conduite souterraine est du ressort de l’intercommunale FLUXYS ;

Vu l’intérêt communal du projet ;

Considérant que le Collège doit demander au Conseil communal de se positionner une nouvelle fois sur ce dossier ;

DECIDE, à l’unanimité :

Article 1^{er} : que la possibilité soit offerte à FLUXYS d’assurer le transport d’énergie renouvelable en hydrogène vert par pipeline souterrain en lieu et place d’électricité à Très Haute Tension par ELIA.

Article 2- : que la Ministre fédérale de l’Energie Tinne Van der Straeten demande à FLUXYS une étude de faisabilité depuis la Mer du Nord jusqu’à la centrale de Tihange 3 en vue de tenir compte de la fermeture de cette dernière en 2035.

Article 3- : qu’en attendant les conclusions de l’étude FLUXYS demandée par la Ministre fédérale de l’Energie, le Ministre régional Willy Borsus en charge du dossier Boucle du Hainaut suspende ou refuse la demande de corridor de 84,8 de long sur 200 m de large d’ELIA.

Article 4- : de rappeler l’exigence mentionnée dans sa motion du 29 octobre 2021 d’enterrer la ligne 70 kV de Ath à Lens au plus tard en 2025.

Article 5- : d’exprimer à nouveau son opposition ferme au projet « Boucle du Hainaut » d’Elia passant par Brugelette repris dans sa motion du 29 octobre 2021.

Article 6- : de transmettre une copie de la présente délibération aux Collèges communaux des 14 communes concernées par le projet « Boucle du Hainaut », à la Ministre fédérale de l’Energie Tinne Van der Straeten, au Ministre wallon en charge de l’Aménagement du territoire Willy Borsus, Monsieur le Gouverneur du Hainaut Tommy Leclercq, au Président du Conseil d’administration d’ELIA, au président du Conseil d’administration de FLUXYS.

Article 7- : de porter la présente délibération à la connaissance de tous les citoyens via le site internet officiel de la Commune ainsi qu'à la connaissance des intercommunales de développement économique IDETA et IDEA.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

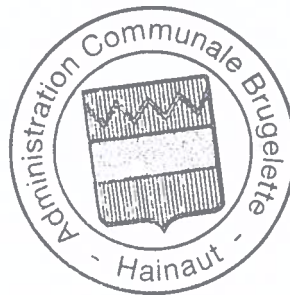
La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Bourgmestre,
(s) André DESMARLIÈRES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

André DESMARLIÈRES